240100610-20250904-DE202509149EN-DE

par le préfet : 08/09/2025

r délégation



Accusé de réception en préfecture 001-210100277-20251007-delib_20251002-DE Date de télétransmission : 09/10/2025 Date de réception préfecture : 09/10/2025

EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU **SERVICE PUBLIC**

2024

25 juillet 2025













Table des matières

CARACTER	RISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
01.	Présentation du territoire desservi	4
02.	Mode de gestion du service	
03.	Estimation de la population desservie	
04.	Nombre d'abonnés	
05.	Eaux brutes	
A.	Prélèvement sur les ressources en eau	
B.	Achats d'eau brute	
C.	Suivi de la qualité des eaux brutes	
06.	Eaux traitées	
Α.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	
B.	Production	
C. D.	Achats d'eaux traitées Volumes vendus au cours de l'exercice	
D. E.	Autres volumes	
F.	Volume consommé autorisé	
G.	Suivi de la qualité des eaux traitées	
О. Н.	Suivi de la qualité des eaux distribuées	
07.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
_	ON DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	
01.	Modalités de tarification	
02. 03.	Facture d'eau type (D102.0)	
		_
INDICATEU	RS DE PERFORMANCE	
01.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
02.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
03.	Indicateurs de performance du réseau	
Α.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
В.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
C.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
D. 04.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
-		
_	ENT DES INVESTISSEMENTS	
01.	Branchements en plomb	
02.	Montants financiers	
03.	État de la dette du service	
04.	Amortissements	
05.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usage	
06.	rmances environnementales du service	30
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée nte au cours du dernier exercice	27
	DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE D	
L'EAU38	DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE L) Ε
01.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
02.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	39
TABLEAU F	RECAPITULATIF DES INDICATEURS	40
	NS DE MAINTENANCE	
01. 02.	Nettoyage des réservoirs	
	FORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	
	ANNOTATION OF LAGENCE OF LEAU REUNE MEDITERRANCE CORSE	44





CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi

	Le service est géré au niveau ☐ communal ☐ intercommunal							
— Nom de la collectivité : COMMUNAUTI	É DE COMMUNES	DE LA COTIERI	E A MONTLUEL (3CM)					
— Nom de l'entité de gestion : eau potab	le							
— Caractéristiques (commune, EPCI et ty	pe, etc.) : Commu	nauté de comi	munes					
— Compétences liées au service :								
		Oui	Non					
Production								
Protection de l'ouvrage de p	rélèvement	$\overline{\checkmark}$						
Traitement								
Transfert		\checkmark						
Stockage		\checkmark						
Distribution		$\overline{\checkmark}$						
 Territoire desservi (communes adhére Bressolles, Béligneux, Dagneux, La Bois 								
— Existence d'une CCSPL ☐ Oui		V	1 Non					
— Existence d'un schéma de distribution ⊠ Oui, date d'approbation* : ☐ Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT								
— Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : 03/03/2020. ☐ Non								
Existence d'un schéma directeur	Oui, date d'a	approbation*:	18/10/2019 □ Non					

La compétence eau potable (distribution) a été transférée à la 3CM le 1er janvier 2020. Auparavant celle-ci

relevait des communes.



^{*} Approbation en assemblée délibérante

02. Mode de gestion du service



Du 1er janvier au 30 juin 2024, le service était exploité en :

- Régie avec prestations de service sur les communes de Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel,
 Pizay et Sainte-Croix,
- Délégation de service public sur les communes de Béligneux et Balan.

Depuis le 1er juillet 2024, le service est exploité en délégation de service public sur les 8 communes.

La commune de Niévroz appartient au SIE Thil Niévroz, géré en délégation de service public.

03. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 24 239 habitants au 31/12/2024.

04. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 767 abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2024
Balan	825
Bressolles	435
Béligneux	1 249
Dagneux	2 149
La Boisse	1 432
Montluel	3 068
Pizay	375
Sainte-Croix	234
Total	9 767

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,9 abonnés/km au 31/12/2024.



Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,48 habitants/abonné au 31/12/2024.

La consommation moyenne annuelle par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 138 m³/abonné au 31/12/2024.

05. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 192 251 m³ pour l'exercice 2024 (2 093 518 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Puits de Chânes	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	1300 m³/j	245 687	258 020	+ 5.02 %
Source de la Pyre*	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	55 m³/h	0	0	/
Source de Creux Mulet	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	43 891	42750	-2.6 %
Source de La Boisse n° 3	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	78 470	77 804	-0.8 %
Source de Jurieux	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	43 891	42 750	-2.6 %
Puits de Pizay	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	30 m³/h	41 605	50 146	+ 20.53 %
Puits de Sainte Croix	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	2.5 l/s avec maximum de 250 m³/jour	162 035	152 943	- 8.65 %
Puits de Balan	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	600 m³/h pendant 20h, soit 12 000 m³/jour	1 477 939	1 567 837	- 6.08 %
Total			2 093 518	2 192 250	4.7 %

⁽¹⁾ DEBITS ET DUREE DE PRELEVEMENT AUTORISES PAR L'ARRETE DE DUP (PRECISER LES UNITES). SI LA RESSOURCE NE NECESSITE PAS DE TRAITEMENT, LE VOLUME PRELEVE PEUT ETRE EGAL AU VOLUME PRODUIT)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.





^{*}Du fait de la présence d'ESA métolachlore détectée en 2021 dans les eaux de la source de la Pyre au-dessus des normes sanitaires, il a été décidé que la source serait substituée par le puits de Chânes pour l'alimentation de la commune de Béligneux.

✓ Puits de Balan :

Pour l'année 2024, 1 567 837 m³ ont été comptabilisés à la station de production de Balan. Les volumes varient assez peu d'une année sur l'autre à l'exception des années présentant des déficits pluviométriques importants comme en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en m ³	1 408 172	1 416 473	1 545 064	1 542 088	1 612 769	1 477 939	1 567 837
Evolution n/n-1	-0,8%	0,6%	9,1%	-0,2%	4,6%	-8.36%	6.1 %

✓ Puits de Chânes

Le puits de Chânes a été transféré en 2020 à la 3CM. L'évolution de la production annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024
Production en m ³	159 519	196 926	249 990	245 687	258 020
Evolution n/n-1 (%)		23,4 %	26,9 %	-1,7 %	5 %

Les volumes produits au niveau du Puits de Chânes ont fortement augmenté entre 2020 et 2022 en raison de la mise en sommeil de la source de la Pyre (présence d'ESA-Métolachlore) en mai 2021 et de la sécheresse en 2022.

Depuis 2023, les volumes sont relativement stables.

✓ Puits de Pizay

Le puits de Pizay a été transféré en 2009 à la 3CM. L'évolution de la production annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en m ³	47 454	52 894	34 367	43 356	46 628	41 605	50 146
Evolution n/n-1	13,1%	11,5%	-35,0%	26,2%	7,5%	-10,8%	20.5 %

En 2019, une fuite représentant près de 20 m³/j a été détectée courant de l'été pouvant impacter le volume global produit sur l'année ; la consommation moyenne journalière étant comprise entre 100 et 120 m³/j. Cependant il s'est avéré en 2020 qu'une erreur de relève de compteur a eu lieu fin 2019 venant surestimer les volumes produits en 2019 et ainsi sous-estimer ceux produits en 2020.

Depuis 2020, une campagne de recherche de fuite est réalisée au début de l'été afin de détecter les éventuelles fuites existantes pour ne pas perdre d'eau dans un contexte de tension quantitatif extrême. En 2022, une légère fuite a été réparée dans ce cadre-là.

Du fait de la longueur des réseaux, une purge automatique (avec compteur équipé en télérelève) a été installée sur la commune de Pizay afin d'assurer une eau de qualité à tous les abonnés.

En 2021, il n'y a pas eu de tension quantitative sur la ressource de Pizay du fait de la météo. En 2022, malgré un épisode de sécheresse marqué à l'échelle du département, la ressource de Pizay n'a pas été sous tension quantitative.

Le volume prélevé en 2023 montre une baisse que l'on pourrait attribuer à une pluviométrie plus importante.



L'augmentation observée pour l'année 2024 n'a pas pu être expliquée par la recherche de fuites. Une vigilance particulière est assurée par rapport à l'évolution en 2025.

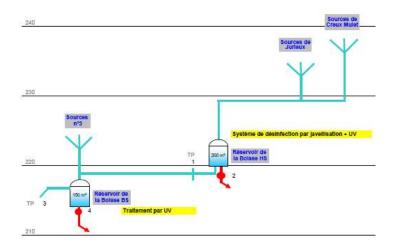


Puits de Ste Croix:

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en m ³	214 923	158 495	184 691	169 972	187 647	162 035	152 943
Evolution n/n-1	27,5%	-26,3%	16,5%	-8,0%	10,4%	-13.65%	- 5.6 %

La production des années 2018 et 2020 ont été impactées par d'importantes fuites (une juste en sortie de compteur au niveau du puits en 2018 et 4 en 2020) ce qui explique la production élevée. En 2022, plusieurs fuites ont été repérées et réparées durant l'été. Les volumes produits ont retrouvé leur stabilité en 2023. On note une légère baisse en 2024 qui peut être attribuée aux plus fortes précipitations.

Sources de La Boisse :



Les eaux provenant des sources de Creux Mulet et Jurieux alimentent le réservoir du Haut Service. Le tropplein de ce réservoir alimente le réservoir du Bas Service également alimenté par la source n°3. Le réservoir du Bas Service dispose également d'un trop-plein, qui renvoie au milieu naturel les eaux excédentaires. Le tableau suivant présente les volumes produits par les sources Haut Service (Creux Mulet et Jurieux) et la source n°3 (Bas Service), ainsi que les volumes annuels retournant au milieu naturel (trop-plein bas service).



Prélèvement en m ³	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sources La Boisse Haut Service	108 138	34 347	73 695	116 299	87 782	85 501
Sources La Boisse Bas Service	45 441	85 986	50 438	44 801	78 470	77 804
TOTAL	153 579	120 333	124 133	161 100	166 252	163 305
Evolution n/n-1	-25%	-22%	3%	30%	3%	-2 %
Trop-plein Bas Service	76	5 159	13 987	821	119	19
% par rapport au prélèvement total	0%	4%	11%	0.5%	0.1 %	0.01 %

Depuis 2018, on note une baisse dans la production des sources de La Boisse, très marquée en 2019, 2020 et 2021. Cela correspond aux effets de la sécheresse observée ces dernières années.

Une interconnexion avec le réseau de Montluel permet d'alimenter le Haut Service de La Boisse pour faire le complément en période estivale et lors d'épisodes intenses de pluie qui rendent l'eau des sources turbide. Sur le bas service, il existe également une interconnexion mais avec le réseau du SIE Thil-Niévroz qui permet de faire le complément en période sèche.

Les réglages de l'ouverture et la fermeture de la vanne d'interconnexion de Montluel-La Boisse ont été revus et une nouvelle programmation a été mise en place pour fermer l'interconnexion avant que l'eau n'arrive au niveau du trop-plein du bas service. Ainsi depuis 2022, très peu d'eau a été comptabilisée dans ce trop-plein.

On note une augmentation des volumes produits par les sources en 2022 et 2023. Cette augmentation peut s'expliquer par une augmentation locale du niveau de la nappe alimentant ces sources et par une meilleure gestion de la vanne d'interconnexion Montluel-La Boisse.

Achats d'eau brute

Les volumes prélevés sur 2024 sont stables par rapport à 2023.



В.

Le service n'achète pas d'eau brute.



C. Suivi de la qualité des eaux brutes

Cadre réglementaire

Les paramètres mesurés et la fréquence des prélèvements sont précisés dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés par ceux du 30 décembre 2022, relatifs au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire ainsi qu'aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Suivi de la qualité bactériologique :

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence révèle une pollution d'origine fécale. La présence de ces germes témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies. Entre 3 et 6 paramètres sont analysés pour évaluer la qualité bactériologique.

Suivi de la qualité physico-chimique :

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 4 grandes familles de paramètres :

- Examen physico-chimique (équilibre calco-carbonique, turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique)
- Composés organiques (HAP et COV)
- Pesticides
- Radioactivité

Le nombre de paramètres analysés varient selon le type d'analyse et la détection de nouvelles molécules ainsi que leurs métabolites peuvent intégrer les programmes de prélèvements suite à des campagnes nationales relatives aux polluants émergents dans l'eau potable.

Fréquences des prélèvements

La fréquence des prélèvements sur les eaux brutes est déterminée en fonction des volumes :

- Une analyse tous les 2 ans quand le débit est compris entre 100 et 1 999 m³/j (puits de Pizay, Chânes, Sainte-Croix et sources de la Boisse)
- 2 analyses par an quand le débit est compris entre 6 000 à 19 999 m³/j (puits de Balan)

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- Les limites de qualité, correspondent à la conformité réglementaire : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
- Les références de qualité, correspondent à des indicateurs établis à des fins de suivi des installations de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes,) ou physicochimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

Cas des pesticides

La Directive européenne sur l'eau potable limite le taux de pesticides individuels dits pertinents à 0,1 µg/L. La limite pour la quantité totale de pesticides (c'est-à-dire la somme de tous les pesticides (Pesticides totaux) détectés ainsi que leurs produits de dégradation) est de 0,5 μg/L. Ces limites sont basées sur le principe de précaution. Leur dépassement en cas de pesticides jugés « pertinent » génère une non-conformité réglementaire.

En cas de dépassement de cette limite, l'alimentation en eau peut être maintenue mais le suivi est renforcé.

Pour un certain nombre de molécules, il existe une Valeur Sanitaire Maximale (VMAX) qui définit le seuil maximal à ne pas dépasser pour que la santé du consommateur soit préservée. Si cette valeur est dépassée, l'alimentation en eau sera stoppée.



Pour les métabolites non pertinents, c'est la valeur indicative, fixée à 0,9 μg/L, qui permet d'évaluer la qualité des EDCH et de gérer la présence de ces paramètres.



Depuis janvier 2021, de nouvelles molécules sont recherchées dans les ressources à savoir les métabolites ou produits de dégradation du S-métolachlore (ESA-métolachlore et OXA-métolachlore). En 2022, deux nonconformités à l'ESA-Métolachlore ont été constatées sur les ressources de La Boisse et de Pizay.

Les non-conformités observées résultaient d'un dépassement en ESA-Métolachlore de la norme de 0,1 µg/L par substance individuelle de produit phytosanitaire. Depuis octobre 2022, la réglementation a évolué, et le ESA-métolachlore est désormais considéré comme un métabolite non pertinent*.

Depuis octobre 2023, la recherche du métabolite Chlorothalonil R471811 (molécule issue de la dégradation du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020), est incluse dans tous les contrôles phytosanitaires. Cette molécule, initialement classée comme pertinente, a été détectée à plusieurs reprises en 2023 sur Pizay à des concentrations supérieures à la norme de 0.1µg/L. Elle a également été identifiée au niveau des sources de La Boisse et du puits de Sainte-Croix. Depuis mai 2024, la réglementation a évolué, et le chlorothalonil R471811 est désormais considéré comme un métabolite non pertinent*.

Il est à noter que le chlorothalonil R417888, autre métabolite toujours classé comme pertinent*, sera intégré dans les contrôles de routine à partir de janvier 2025.

*Evolutions réglementaires : cas des métabolites de pesticides et des polluants éternels

La Directive européenne sur l'eau potable limite le taux de pesticides individuels dits pertinents à 0,1 µg/L. La limite pour la quantité totale de pesticides (c'est-à-dire la somme de tous les pesticides (Pesticides totaux) détectés ainsi que leurs produits de dégradation) est de **0,5 μg/L.**

Pour les métabolites de pesticides non pertinents, c'est la valeur indicative, fixée à 0,9 μg/L, qui permet d'évaluer la qualité des EDCH et de gérer la présence de ces paramètres.

Métabolites du S-Métolachlore

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 24 novembre 2021 par la Direction générale de la santé (DGS) pour réexaminer le classement de la pertinence pour le métabolite ESA du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). L'ANSES a remis son avis le 30/09/2022 en classant le métolachlore ESA comme un métabolite « non pertinent » pour les EDCH.

Ainsi, à partir du 01/10/2022 les dépassements de la norme de 0.1μg/L observés sur le ESA-métolachlore ne sont donc plus considérés comme des non-conformités selon la réglementation en vigueur.

Néanmoins, l'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » introduit la notion de « valeurs indicatives » applicable aux métabolites « non pertinents » (dont le ESA-Métolachlore). La valeur indicative pour les composés non-pertinents a été fixée à 0,9 μg/l. Si cette valeur n'est pas respectée, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Métabolites du Chlorothalonil

Comme pour l'ESA-Métolachlore en 2022, l'ANSES a réévalué la pertinence du Chlorothalonil R471811 et a remis son avis le 29/04/2024 en le classant comme un métabolite « non pertinent » pour les EDCH.

Les dépassements de la norme de 0.1µg/L observés sur le Chlorothalonil R471811 ne sont donc plus considérés comme des non-conformités selon la réglementation en vigueur.

A noter que dans le même avis de l'ANSES, un autre métabolite du Chlorothalonil, le R411788, reste classé comme « pertinent ».

Cas des PFAS

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2020/2184 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, la recherche de composés alkyl per et polyfluorés (PFAS) est rendue obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire à partir de janvier 2026. Compte-tenu de la présence potentielle ou avérée des PFAS dans les eaux, l'ARS a décidé d'intégrer dès à présent la recherche de ces substances dans le contrôle sanitaire de l'eau de consommation dès lors qu'une situation à risque est portée à sa connaissance, et dans les contrôles de routine dès mars 2025.



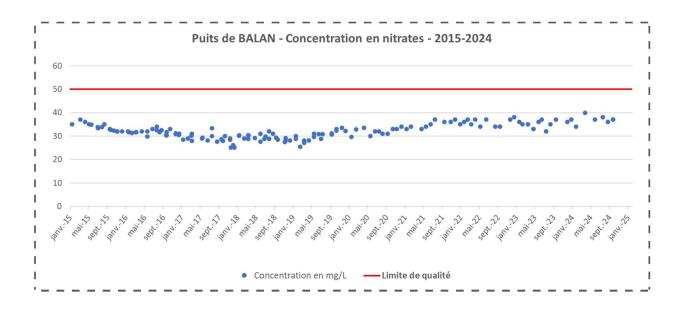
Suivi de la qualité des eaux brutes en 2024

Le tableau suivant récapitule les analyses réalisées sur les **eaux brutes** dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

RESSOURCE	TYPE D'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES	% CONFORMITE
Puits de Balan	Bactériologique	1	1	0	100
Puits de Balan	Physico-chimique	8	8	0	100
Puits de Chânes	Bactériologique	0	-	-	-
Puits de Charles	Physico-chimique	1	1	0	100
Puits de Pizay	Bactériologique	1	1	0	100
Puits de Pizay	Physico-chimique	2	2	0	100
Puits de	Bactériologique	0	-	-	-
Ste Croix	Physico-chimique	2	2	0	100
Source de Creux	Bactériologique	0	-	-	-
Mulet La Boisse	Physico-chimique	2	2	0	100
Source de	Bactériologique	0	-	-	-
Jurieux La Boisse	Physico-chimique	2	10	1	50
Source n°3	Bactériologique	1	1	0	100
La Boisse	Physico-chimique	3	3	0	100

Zoom sur les concentrations en nitrates et pesticides dans les eaux brutes

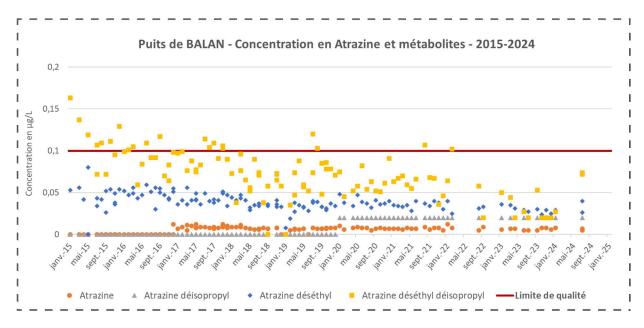
✓ Puits de Balan :



Les teneurs en nitrates semblaient amorcer une baisse entre 2016 et 2019. **Depuis 2020**, on observe une **tendance à la hausse** qui restera à confirmer dans les années à venir. Les **concentrations en nitrates** restent cependant **inférieures à la limite de qualité** (50 mg/L). La teneur moyenne en nitrates au puits de Balan entre 2015 et 2024 est de 32,1 mg/L.

La **teneur moyenne en nitrates mesurée en 2024 est de 36.6 mg/L**, contre 35,4 mg/L en 2023, 35.8 mg/L en 2022 et 34,2 mg/L en 2021.





Comme en 2023, aucun dépassement n'a été constaté durant l'année 2024 pour le paramètre atrazine et ses métabolites.

Aucune détection d'ESA-métolachlore n'a été observée sur le puits de Balan depuis 2021.

En revanche le **chlorothalonil R471811** est détecté depuis fin 2023 à des **concentrations qui restent inférieures à la valeur indicative** (0.9 μ g/L). Sur 2024, **la concentration moyenne est de 0.109 \mug/L.**

En raison de la présence en amont du puits de Balan d'un rejet de PFAS en sortie de station d'épuration du parc industriel de la Plaine de l'Ain, un suivi renforcé a été est mis en place au niveau du puits de Balan depuis décembre 2023 (3 analyses par an sur les eaux brutes et 4 analyses par an au niveau de la production). En l'absence de non-conformité, celui-ci a été levé en avril 2025

Les analyses PFAS effectuées au niveau du puits de Balan en 2024 ont révélé la présence de ces molécules à une teneur extrêmement faible (moyenne de 11.4 ng/L pour la somme de 20 PFAS considérés comme substances préoccupantes) bien en deçà de la limite de qualité (100 ng/L pour la somme de 20 PFAS).

Pour rappel, le puits de Balan est identifié comme captage prioritaire au titre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement au regard des enjeux de préservation de la ressource contre les nitrates et pesticides.

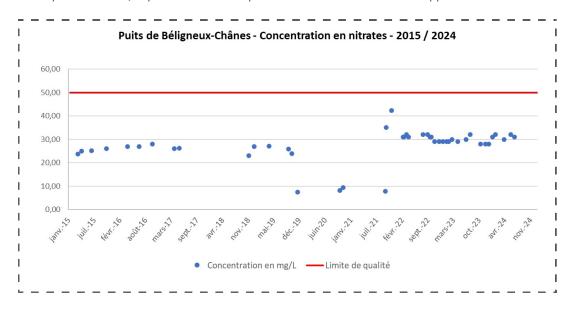
Une charte d'engagement accompagnée d'un programme d'actions sur 5 ans a été signée le 20 mai 2015 par la 3CM, le SIE de Thil-Niévroz, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerrané Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain et la Chambre de Commerces et d'Industries de l'Ain. Un avenant d'une durée de 2 ans a prolongé la charte jusque fin 2021.

A compter de 2022, la réalisation du bilan du programme d'actions a abouti au lancement d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire territoriale. Elle a pour objectif de répondre à de nombreux enjeux et notamment ceux du changement climatique et de la préservation de la quantité et de la qualité des ressources en eau. Cette étude, lancée en septembre 2022, a pour périmètre d'actions les aires d'alimentation des captages de Balan, Thil et Pizay. Elle s'est achevée fin 2024 par la rédaction d'une trentaine de fiches actions qui seront mises en œuvre à partir de 2025. Plusieurs actions seront conduites pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques afin de limiter la fuite des nitrates et des produits phytosanitaires vers les nappes.



✓ Puits de Chânes :

Comme le puits de Balan, le puits de Chânes capte les eaux souterraines de la nappe des alluvions du Rhône.



La teneur moyenne en nitrates en 2024 est de 31, 2 mg/L (29.4 mg/L en 2023, 30.7 mg/L en 2022).

En 2021 et 2022, le **ESA-Métolachlore** a été détecté sur le puits de Chânes. Les concentrations auxquelles il est observé, sont en deçà de la valeur indicative de $0.9\mu g/L$ fixée par l'arrêté du 30 décembre 2022. Les concentrations, restées sous le seuil de détection de $0.02 \mu g/L$ en 2023, sont de **0.09 \mu g/L en 2024.**

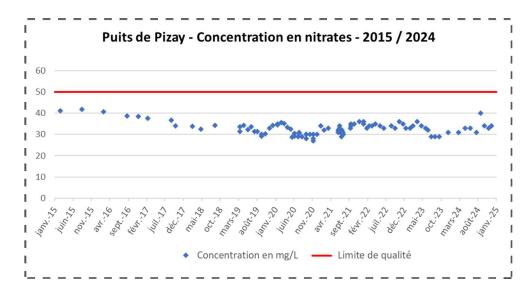
ESA métolachlore en μg/l	2021	2022	2023	2024
Janvier	/	0,1	/	0,069
Février	0,092	0,1	/	/
Mars	0,075	0,11	0.024	/
Avril	/	0,1	< 0.02	0,091
Mai	0,186	0,076	/	/
Juin	0,095	0,051	/	/
Juillet	0,081	0,05	< 0.02	0,11
Aout	0,126	0,036	/	/
Septembre	0,073	0,024	/	/
Octobre	0,124	0,036	< 0.02	/
Novembre	0,135	0,03	/	/
Décembre	0,12	0,044	/	/
MOYENNE	0.130	0.057	< 0.02	0.09

Les concentrations en **chlorothalonil R471811**, restées sous le seuil de détection de $0.02 \mu g/L$ en 2023, sont de $0.08 \mu g/L$ en 2024.

Comme pour le puits de Balan, des analyses PFAS ont été réalisées en 2024 sur le puits de Béligneux (l'une au niveau de la ressource, l'autre au niveau de la production). Les molécules ont été détectées à une concentration très faible (20 ng/L pour la somme de 20 PFAS considérés comme substances préoccupantes).



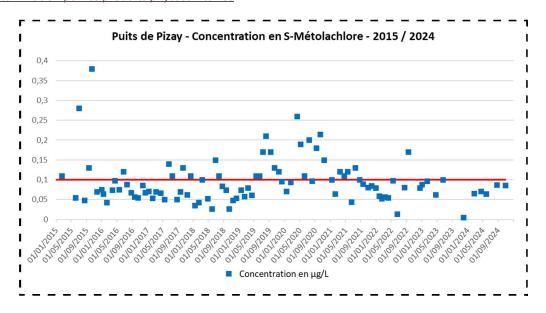
✓ Puits de Pizay :



Depuis 2010, on constate une augmentation progressive des teneurs en nitrates dans les eaux captées allant jusqu'à des valeurs maximales autour des 41 mg/L en 2015. Depuis 2016 les valeurs sont en légère baisse avec des fluctuations annuelles probablement liées à la pluviométrie.

En 2024, la moyenne des concentrations en nitrates est de 33.6 mg/L (32 mg/L en 2023, 34 mg/L en 2022).

Contamination par les produits phytosanitaires

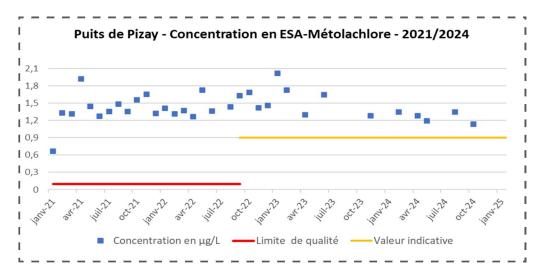


Le S-métolachlore, molécule phytosanitaire utilisée pour lutter contre les graminées annuelles et certaines dicotylédones dans les cultures de maïs, a été détectée au puits de Pizay, avec des dépassements fréquents du seuil réglementaire de 0.1µg/L entre 2015 et 2022. Depuis 2023, aucun dépassement n'a été constaté pour cette molécule.

Le puits de Pizay qui capte une source, résurgence de la nappe des cailloutis de la Dombes, est très sensible aux périodes de sécheresse. Lors des périodes pluvieuses, le puits est alimenté par l'infiltration au droit de la zone non saturée à proximité directe du puits et du drain captant la source, c'est-à-dire au droit du périmètre de protection immédiate. Une datation de l'eau captée a été réalisée et a montré une eau d'âge moyen 40 ans. Il s'avère donc que la pollution au métolachlore est une pollution historique.

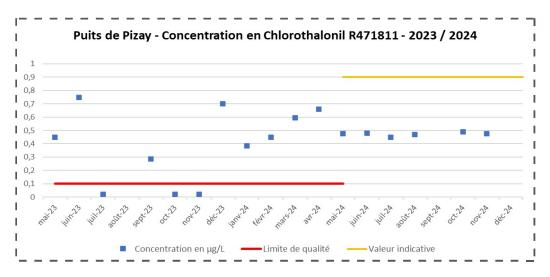


Ce point a été corroboré par l'analyse des pratiques agricoles au droit du bassin d'alimentation du captage. Lors des périodes sèches, l'eau captée est l'eau ancienne provenant de la nappe des cailloutis de la Dombes, en déficit de recharge depuis plusieurs années. En période de pluie, l'eau qui s'infiltre au droit du PPI dans une zone protégée, permet une dilution de l'eau de la nappe des cailloutis et on observe alors une baisse des concentrations en molécules issues des traitements phytosanitaires.



Suite à la **détection de l'ESA-Métolachlore** (métabolite du S-Métolachlore) en 2021 à des **concentrations très largement supérieures au seuil réglementaire** de 0.1 µg/L, un **suivi renforcé** (une analyse par mois) a été mis en place. Ce dernier a été **arrêté en 2023** à la suite du **classement de ce métabolite comme non pertinent** par l'ANSES.

Le métabolite ESA-Métolachlore est toujours détecté en 2024 à une concentration supérieure à la valeur indicative (teneur moyenne de 1.26 µg/L). Il est donc nécessaire de rester vigilant vis-à-vis de cette molécule et de rechercher des solutions correctives vis-à-vis de la qualité de cette ressource (travail sur les pratiques agricoles, interconnexions...).



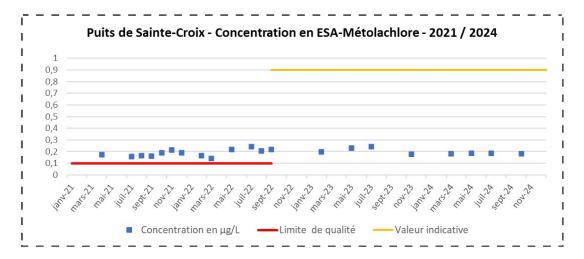
Le captage de Pizay a été retenu comme un point de prélèvement d'intérêt vis-à-vis de pesticides dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage de l'ARS. La campagne exploratoire nationale sur les pesticides et leurs métabolites a mise en évidence courant 2023 un dépassement de la limite de qualité de 0.1µg/L pour le chlorothalonil R471811 au niveau du puits de Pizay (teneur de 0.45 g/L) et dans les eaux distribuées (teneur de 0.35 /L). Les analyses réalisées par la suite ont confirmé la présence de ce métabolite dans la ressource de Pizay; teneur moyenne qui a conduit à la mise en place d'un suivi analytique renforcé vis-à-vis de cette substance. Ce suivi renforcé a cependant été levé avec le classement du métabolite comme non pertinent à partir de mai 2024.

En 2024, la concentration moyenne en chlorothalonil R471811 est de 0.49 μg/L (0.32 μg/L en 2023).

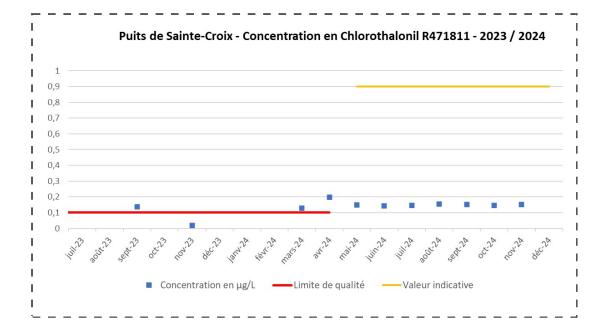


✓ Puits de Sainte-Croix :

Aucune analyse sur le **paramètre nitrates** n'a été réalisée sur la ressource de Sainte-Croix en 2024. Les 3 analyses réalisées en production montrent une **concentration comprise entre 19 et 20 mg/L**. Ce taux reste identique aux concentrations moyennes des années précédentes.



Depuis 2021, le **Métolachlore ESA** est détecté sur le puits de Sainte-Croix mais reste à des concentrations en deçà de la valeur indicative de $0.9\mu g/L$ fixée par l'arrêté du 30 décembre 2022. **En 2024, la concentration moyenne a diminué** $(0.185\mu/L)$ par rapport à 2023 $(0.2115 \mu g/L)$ et 2022 $(0.2387 \mu g/L)$.



Recherché systématiquement depuis octobre 2023, le **chlorothalonil R471811** a été détecté au niveau du puits de Sainte-Croix à des **concentrations variant en 2024 de 0.130** à **0,156** μg/L.

Cette ressource est sensible aux précipitations et peut présenter des teneurs en turbidité ponctuellement élevées en cas de forts épisodes orageux.



✓ Sources de La Boisse :

Les concentrations en nitrates sont mesurées une fois tous les deux ans sur les sources. En 2024, les analyses ont concerné la source n°3 pour laquelle la concentration en nitrates était de 30 mg/L (25mg/L en 2022). La concentration en nitrates sur la source de Jurieux était de 25 mg/L en 2023 (27 mg/L en 2021), celle sur la source de Creux Mulet de 23 mg/L en 2022.

On observe quelques variations des concentrations d'une année sur l'autre avec une tendance à la hausse pour la source n°3.

Aucun dépassement de la valeur indicative de 0.9 µg/L en ESA-Métolachlore n'a été constaté en 2023 et en 2024. La molécule est présente mais a une concentration comprise entre 0.09 et 0.15 µg/L.

Le chlorothalonil R471811 est détecté au niveau des sources de la Boisse depuis septembre 2023. La concentration moyenne sur 2024 est de 0.182 µg/L.

Les sources sont très sensibles à la turbidité en période pluvieuse.

Comme Pizay et Sainte-Croix, cette ressource est fragile et l'évolution des concentrations des métabolites est à surveiller.

✓ Source de la Pyre :

La Source de la Pyre capte les eaux de la nappe des cailloutis de la Dombes.

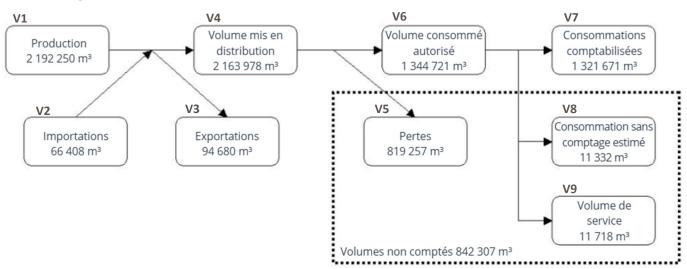
En 2021, une détection de l'ESA métolachlore a été relevée à des seuils supérieurs à la norme ayant conduit à sa mise en sommeil (février 2021 : 0.492 μg/l et décembre 2021 : 0.538 μg/l). Depuis juin 2021, elle n'alimente plus la commune de Béligneux. Les eaux s'écoulent dans le Merdanson à proximité de l'ouvrage et bénéficient au milieu naturel.

Des nouvelles analyses seront effectuées en 2025. Sous réserve de résultats conformes aux normes de potabilité, la source de la Pyre pourra être remise en fonctionnement.



06. Eaux traitées

A. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



Les volumes indiqués correspondent aux volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours, conformément à la réglementation.

B. Production



Le traitement des eaux produites consiste uniquement à la chloration des eaux en sortie de production par injection de chlore. Au niveau du puits de Chânes, la chloration se fait dans le puits. Cette situation devra être modifiée pour assurer une meilleure désinfection.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Puits de Chânes	245 687	258 020	5 %	60
Source de Creux Mulet	43 391	42 750	-2.6 %	60
Source de la Pyre	0	0	-	-
Source de La Boisse n° 3	78 351	77 785	- 0.9 %	60
Source de Jurieux	43 391	42 750	-2.6 %	60
Puits de Pizay	41 605	50 146	20.5 %	60
Puits de Sainte Croix	162 035	152 943	-5.6 %	60
Puits de Balan	1 477 839	1 567 837	6.1 %	80
Total du volume produit (V1)	2 093 399	2 192 231	4.7 %	74.3



Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIE Thil-Niévroz	14 244	18 390	+29.1%	55.9%
CCMP (ex SIENEL)	8201	7 882	- 3.9%	80%
SIEPEL	27 955	40 136	+ 43.6%	80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	50 400	66 408	+31.7%	73.3%

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³
Abonnés domestiques (1)	1 271 944
Total vendu aux abonnés (V7)	1 271 944
Service de SIE Thil-Niévroz (2)	56 363
Service du SIEPEL	38 317
Total vendu à d'autres services (V3)	94 680

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Autres volumes E.



Les volumes sans comptage correspondent aux volumes utilisés pour les manœuvres incendie, l'arrosage des espaces verts sans compteur, le fonctionnement des fontaines sans compteur ou le lavage de voirie.

Le volume de service comprend entre autres le volume nécessaire aux lavages des réservoirs, aux désinfections après travaux et aux purges et lavages des conduites.

	Exercice 2024 en m³/an
Volume consommation sans comptage (V8)	11 332
Volume de service (V9)	11 718





F. Volume consommé autorisé



	Exercice 2024 en m ³ /an
Volume consommé autorisé (V6)	1 344 721

G. Suivi de la qualité des eaux traitées

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux traitées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

RESSOURCE	TYPE D'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES	% CONFORMITE	PRECISIONS
Puits de Balan	Bactériologique	5	5	0	100	
Puits de Baian	Physico-chimique	10	10	0	100	
Puits de Chânes	Bactériologique	2	2	0	100	
Puits de Chanes	Physico-chimique	5	5	0	100	
Puits de Pizay	Bactériologique	2	2	0	100	
Puits de Pizay	Physico-chimique	4	4	0	100	
	Bactériologique	2	2	0	100	
Puits de Ste Croix	Physico-chimique	10	9	1	90	Mars : Détection de chlorothalonil R471811 > limite de qualité
Haut Service La	Bactériologique	3	3	0	100	
Boisse	Physico-chimique	5	5	0	100	
	Bactériologique	2	2	0	100	
Bas Service	Physico-chimique	11	8	3	72.2	Janvier/ février et mars : Détection de chlorothalonil R471811 > limite de qualité



H. Suivi de la qualité des eaux distribuées

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

RESSOURCE	TYPE D'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES	% CONFORMITE	PRECISIONS
Balan	Bactériologique	9	9	0	100	
BaldII	Physico-chimique	9	9	0	100	
Béligneux Bourg	Bactériologique	4	4	0	100	
beligheux bourg	Physico-chimique	4	4	0	100	
Béligneux Chânes	Bactériologique	5	5	0	100	
beligheux Chanes	Physico-chimique	5	5	0	100	
Dáliana un La Valla anna	Bactériologique	1	1	0	100	
Béligneux La Valbonne	Physico-chimique	4	4	0	100	
Bressolles	Bactériologique	4	4	0	100	
DIESSUIIES	Physico-chimique	4	4	0	100	
Dagneux Bourg	Bactériologique	8	7	1	87.5%	Analyse refaite et identifiée conforme.
	Physico-chimique	8	8	0	100	
Daggarus Lag Assaus	Bactériologique	1	1	0	100	
Dagneux Les Avoux	Physico-chimique	1	1	0	100	
La Boisse Haut Service	Bactériologique	8	8	0	100	
(petit Rosait)	Physico-chimique	8	8	0	100	
La Boisse Bas Service	Bactériologique	10	10	0	100	
(Quartier centre)	Physico-chimique	10	10	0	100	
Montluel Secteur Bas	Bactériologique	6	6	0	100	
Service	Physico-chimique	6	6	0	100	
Montluel Secteur	Bactériologique	4	4	0	100	
mairie Haut Service	Physico-chimique	4	4	0	100	
Montluel Cordieux	Bactériologique	2	2	0	100	
Worklider Cordiedx	Physico-chimique	2	2	0	100	
	Bactériologique	12	12	0	100	
Pizay Village	Physico-chimique	25	22	3	88	Dépassement de la limite de qualité pour le chlorothalonil R471811 (janv et mars) et dépassement sommes pesticides en février
6: 6 :	Bactériologique	5	5	0	100	
Ste Croix	Physico-chimique	5	5	0	100	

07. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 204 kilomètres au 31/12/2024.







TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les frais d'accès au service sont de 50 €HT au 01/01/2025.

Tarifs	Au 01/01/2025			
Taxes et redevances				
Taxes				
Taux de TVA ⁽¹⁾		5,5 %		
Redevances				
	Protection de la ressource (Agence de l'eau)	0.1075 €/m³		
Consommation eau potable (Agence de l'Eau)		0,43 €/m³		
Performance eau potable (Agence de l'Eau)		0.03 €/m³		

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs part de la collectivité par commune au 01/01/2025 :

Tarifs	Au 01/01/2025			
	Part fixe en	Part variable en		
	€HT/an	€HT/m³		
Balan	28.14	0.55		
Béligneux	29.78	0.46		
Bressolles	17	0.61		
Dagneux	22.4	0.51		
Montluel (bourg	36.6	0.70		
et ZI)	30.0	0.70		
La Boisse	17.12	0.57		
Pizay	20.6	0.55		
Sainte-Croix et	29	0.51		
Montluel plateau	23	0.51		

Tarifs part du délégataire au 01/01/2025 :

Tarifs	Au 01/01/2025		
	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m³	
Toutes les communes	26.17	0.6577	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 05/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 04/07/2024 effective à compter du 11/07/2024 fixant les frais d'accès au service





02. Facture d'eau type (D102.0)



Sur les communes de Balan, Béligneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Sainte-Croix et Pizay, les tarifs moyens applicables au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €			
Part de la collectivité (moyenne sur les 8 communes)				
Part fixe annuelle	25.08			
Part proportionnelle	66.9			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	91.98			
Part du délégataire				
Part fixe annuelle	26.17			
Part proportionnelle	78.92			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	105.09			
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12.90			
Redevance consommation en eau potable (Agence de l'Eau)	51.60			
Redevance performance eau potable (Agence de l'Eau)	3.60			
TVA	14.58			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	82.68			
Total	279.76			
Prix TTC au m ³	2.33			



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €TTC/m³
Balan	2,35
Béligneux	2.27
Bressolles	2.32
Dagneux	2.26
La Boisse	2.27
Montluel	2.58
Pizay	2.28
Sainte-Croix	2.32

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La mise en place de la télérelève sur l'ensemble du parc compteur a débuté fin 2024 pour un équipement complet à fin 2025.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

03. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	1 097 847,71 € HT
Recette de vente d'eau en gros	0
Recette d'exportation d'eau brute	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 126 897,01 € HT
Total recettes de vente d'eau	970 950,70 € HT
Recettes liées aux travaux	25 466.67 € HT*
Contribution exceptionnelle du budget général	0
Autres recettes (loyer antennes)	9 006,47 € HT**
Total autres recettes	34 473, 14 € HT
Total des recettes	1 005 423.84 € HT

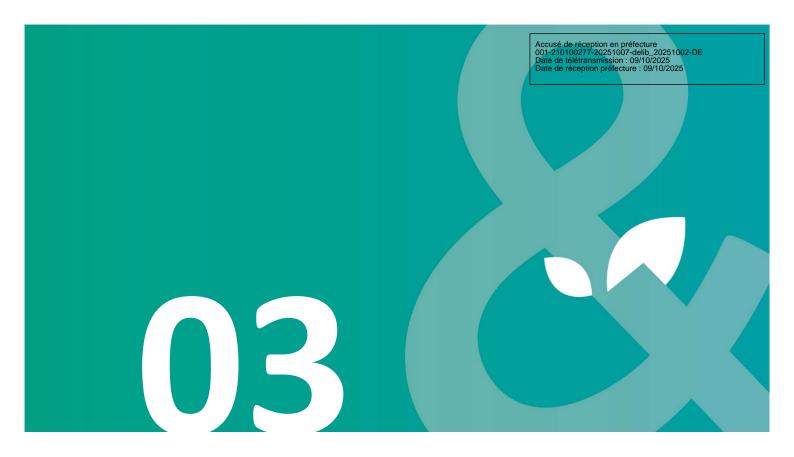
^{*}Participation au transfert AEP - commune de Montluel.

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024: 970 950,70 €.

Compte-tenu du changement de mode de gestion au 1er juillet 2024, les recettes de ventes d'eau ont diminuées pour la 3CM puisqu'une partie de la facture d'eau rémunère le délégataire depuis le 1er juillet 2024.



^{**} Loyer Totem France (Orange) et Bouygues à Sainte-Croix (réservoir de Château Grillet)



INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Qualité de l'eau (P101.1 et P102



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés au robinet (eau distribuée) par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024
Microbiologie	64	0	91	1
Paramètres physico-chimiques	86	4	124	10

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité = nombre de prélèvements réalisés – nombre de prélèvements non conformes *100 nombre de prélèvements réalisés

Analyses	Taux de conformité Exercice 2023	Taux de conformité Exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100 %	98.9 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95.3%	91.9 %

02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).



La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des reseaux et inventaire de	s reseaux (parties A	b) som ac	.quis.			
	nombre de points	Valeur	points potentiels			
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)						
, , , ,						
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX						
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été	obtenue pour la parti	e A)				
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui				
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%				
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	84%	14			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)						
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10			
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5			
TOTAL (indicateur P103.2B)	Max potentiel 120	-	115			

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5



 $^{(2) \} l'existence \ de \ l'inventaire \ ainsi \ qu'une \ connaissance \ minimum \ de \ 50 \ \% \ des \ p\'eriodes \ de \ pose \ sont \ requis \ pour \ obtenir \ les \ 10 \ premiers \ points.$

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

03. Indicateurs de performance du réseau

A. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	69.7 %	63.7%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	18.9	18.1

Le rendement global sur l'ensemble du territoire de la 3CM (hors Niévroz) est fortement impacté par le mauvais rendement de la principale commune en terme de volume, Montluel. Un plan d'action visant à retrouver le rendement réglementaire a été élaboré. La mise en œuvre des actions a débuté dès 2020, année du transfert de la compétence de distribution de l'eau potable à la 3CM.

Les rendements par secteurs de distribution sont les suivants :

Unités de distribution (UDI)	Rendement du réseau
UDI de Balan	59.4 %
UDI de Béligneux	80,6 %
UDI de La Boisse	70.4 %
UDI de Pizay	89.7 %
UDI de la Sereine	79.8 %

En 2022, le remplacement de plusieurs compteurs de distribution et de sectorisation a permis d'améliorer les comptages en particulier sur l'UDI de Balan qui regroupe les communes avec le nombre d'abonnés les plus importants.



B. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 11 m³/j/km.

C. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 10,69 m³/j/km.

D. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclus les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0	0.36	0.89	1.65	0

Soit un linéaire moyen renouvelé sur la période 2020-2024 de 0.58 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.28 % (0.58/204km) sur la période 2020-2024.





04. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76.6% (76.4 % en 2023).





FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



01. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 μg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total de branchements plomb	356	330	292
Nombre des branchements plomb connus	91	65	27
Nombre des branchements plomb non répertoriés	265	265	265
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	26	38	22
Nombre total de branchement plomb restants (en fin d'année)	330	292	270
Nombre de branchements en plomb connus restants (en fin d'année)	65	27	5
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements plomb connus	28%	58 %	81 %

La campagne de repérage des branchements plomb est réalisée concomitamment avec le déploiement de la télérelève. Le parc de branchements plomb non répertorié est donc en cours d'actualisation et les données seront consolidées dans le rapport 2025.

02. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	653 260 €	1 231 440 €	798 345, 61 €	168 833.92 €
Montants des subventions en €	159 205 €	132 935 €	77 250 €	/
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0	0



03. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 162 437	1 020 153,25	880 727,11
Mantant randoursé durant l'avaraise en 6	En capital	145 106	142 284, 47	139 426, 14
Montant remboursé durant l'exercice en €	En intérêts	34 036	31 584,68	28 087,05

04. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 448 988,18 € au titre des travaux et équipements et de 73 905,00 € au titre des subventions (438 499,15 € au titre des travaux et équipements et 74 180,00 € au titre des subventions en 2023).



05. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Augmentation de la capacité de production sur le site de Balan – Révision de la DUP	419 000 €HT
Renouvellement de réseau AEP à Pizay (conjointement à la mise en séparatif)	262 000€ HT
Renouvellement des réseaux AEP avenue des platanes (Montluel) et route de Jons (Dagneux, Montluel)	102 000€ HT
Sécurisation de l'alimentation en eau potable – AVP global	12 047 000€ HT
Stratégie agricole et alimentaire – préservation ressource en eau	90 000 € HT
Réseau d'eau potable des Peupliers à Montluel	170 000 € HT
Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux	24 000 € HT
DSP de l'eau : déploiement de la télérelève, géoréférencement classe A du réseau public d'eau potable	DSP de l'eau



06. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Arrivée au terme du contrat de Prestation de Service de SOGEDO et des 2 DSP de SUEZ à Balan et Béligneux fin juin 2024, la gestion du service de l'eau potable est passée en contrat de Délégation de Service Public depuis le 1^{er} juillet 2024. Le contrat a été attribué à la SOGEDO et arrivera à terme le 31/12/2029. Cette DSP comprend le renouvellement de 400 branchements, prioritairement les branchements plomb. Le programme de renouvellement des réseaux d'eau potable relève de la 3CM durant ce contrat. Le programme de renouvellement est retravaillé avec le délégataire.

Suite à la réalisation du schéma directeur d'eau potable en 2018-2019 dans le cadre de l'étude de transfert de compétence eau potable, un programme pluriannuel d'investissement a été établi sur 10 ans. Il est structuré autour de 4 axes principaux qui sont :

- Travaux de renouvellement du patrimoine (env. 6,6 M€HT) :
 - o Renouvellement des réseaux
 - o Renouvellement des branchements plomb (en cours)
 - Réhabilitation des ouvrages (réservoir des Entremonts et puits de Balan réalisés en 2021-22)
- Interconnexion avec le SIEPEL = sécurisation de la ressource en eau potable (env. 3.125 M€HT) (travaux lancés en octobre 2021 et finalisés en juillet 2022)
- Sécurisation de la production de Balan (env. 915 000 €HT) en cours
- Renforcement de la capacité de stockage (env. 7,63 M€HT)
- Renforcement des canalisations (env. 1,11 M€HT).

L'ensemble des travaux d'interconnexion, sécurisation de la production, renforcement du stockage et des conduites constitue le projet de structuration des services d'eau potable de la 3CM.

Un avant-projet (98 000€ d'études) a été réalisé en 2023, permettant de définir plus finement le scénario de la structuration, le dimensionnement et le choix des installations.

Il a permis la définition de 5 phases de travaux :

- Phase 1 : équipement du forage F1 (419 000€ HT)
- Phase 2 : Infrastructure globale permettant la sécurisation de PIZAY (6 030 000€ HT)
- Phase 3 : Création d'une seconde cuve aux Entremonts, raccordement de Sainte-Croix, renforcement de Bressolles (4 037 000€ HT).
- Phase 4 : Complément de Béligneux (1 200 000€ HT)
- Phase 5 : Equipement du forage F2 et fin d'équipement de F1 (530 000€)

Les phases 1 et 2 de la structuration est amorcées :

- Etudes en cours pour la révision de la DUP du champ captant à Balan.
- Marchés attribués pour l'équipement et la mise en service du forage F1. Travaux en préparation.
- Démarches engagées en vue de l'acquisition foncière.







ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU





01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2024, le service a réalisé un abandon de créance pour surendettement d'un montant de 1 122.63 €.

En 2024, aucun versement à des fonds de solidarité n'a été réalisé.

02. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en place en 2024.







TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

			Date de reception prefecture : 03/10/	
		Exercic e 2023	Exercice 2024	
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 755	24 239	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2.01	2.33	
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux	100%	98.9%	
	distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par			
	rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la			
	microbiologie			
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux	95.3 %	91.9 %	
	distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par			
	rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne			
	les paramètres physico-chimiques			
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des	115	115	
	réseaux d'eau potable			
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69.7%	63.7%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	9.1	11	
	[m³/km/jour]			
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	8.8	10.69	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau	0.28%	0.28%	
	potable			
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	76.4%	74.3%	
	en eau	70.470		
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements	0,0007	0,0008	
	à un fonds de solidarité [€/m³]			

Au 1^{er} janvier 2020, la 3CM a récupéré l'intégralité de la compétence, y compris la distribution sur toutes les communes et la production sur la commune de Béligneux, compétences communales auparavant.





OPERATIONS DE MAINTENANCE

01. Nettoyage des réservoirs

Les dates de lavage des réservoirs et suppresseurs sont les suivantes :

RESERVOIR	DATE NETTOYAGE
LA BOISSE Bas Service	28/05/2024
LA BOISSE Haut Service	28-29/05/2024
La Boisse Source Jurieux et Creux Mulets	28/05/2024
STE-CROIX Les Grillets	20/09/2024
BRESSOLLES Surpresseur	28/05/2024
DAGNEUX Les Entremonts	16/09/2024
PIZAY Réservoir	29/05/2024
MONTLUEL La Madone	18/09/2024 et 20/09/2024
MONTLUEL Les Ecorchats	29/05/2024
BELIGNEUX Réservoirs de Gramont	24/06/2024

02. Interventions sur les équipements et renouvellement

- Puits et réservoir de Pizay :

Mai et octobre 2024 : pics de turbidité nécessitant l'arrêt du forage et le maintien de la distribution en service par appoint en camions citernes.

- Puits et réservoir de Ste Croix :

o Mise en place d'un analyseur de chlore à la station de pompage

Réservoir de Béligneux :

 Octobre 2024 : reprise du rejet de la pompe de mise hors eau de la chambre du surpresseur

- Station de pompage à Chânes :

 Renouvellement des équipements de chloration sur la canalisation à la station de pompage à Chânes

- Station de pompage de La Pyre :

o Renouvellement d'un chloromètre

- Surpresseur des Ecorchats :

- o Renouvellement de la carte de communication radio
- o Renouvellement du ballon anti-bélier

- Réservoir de la Madone :

o Renouvellement de la carte de communication radio





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE









L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

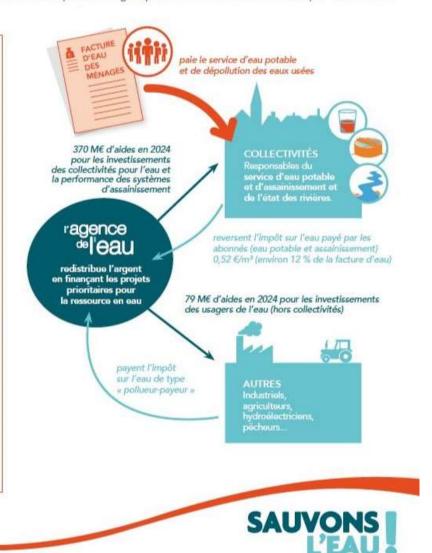
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhöne-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m³ et de 4,52 € TTC/m³ en France*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Mèditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.







ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable 159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable 15 millions €
- Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales 161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

Pour réduire les pollutions industrielles 19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

 Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

 Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité
 87.3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

Pour la solidarité internationale 5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).



L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

12,7% (72,6M€) payés par les collectivités via la redevance de prélèvement sur la ressource en eau

9,2% (52,6M€)

payés par les irrigants et les éleveurs via les redevances de pollution et de

prélèvement sur la ressource en eau

en eau

0,9% (5,3M€)

payés par les industriels et les

activités économiques via la redevance de pollution et de

prélévement sur la ressource

MONTANT PRÉVISIONNEL EN 2025:

DES REDEVANCES 569,6 M€

70,8% (403M€) payés par les ménages et assimilés (admi-nistrations, entreprises de service, artisans et petites industries) via la redevance de pollution domestique et la redevance sur la consommation d'eau potable (acomptes).

> 2,5% (14,1M€) payés par les pécheurs, chas-seurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,9% (22M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement venŵ. dus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits via la redevance de pollution diffuse.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixes par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

18,6% (93,2M€) aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité:zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

34% (170,5M€)

9

aux services publics pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

32% (160,3M€) pour la gestion et la protection de la ressource en eau: economies d'eau de tous les usages, partage de l'eau, protection des captages.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2025: 500,8 M€

4% (19,8M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau: études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

> 1,2% (6M€) à la solidarité internationale: accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

3,5% (17,5M€) pour la réduction des pollutions

6,7% (33,5M€) aux exploitants agricoles pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.

- · Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- · Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- · L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est QUALITÉ DES EAUX en bon état écologique. État écologique des cours d'eau Données 2021 Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont 15% ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau 36% excessifs dans un contexte de changement climatique. Très bon Le bassin de Corse est relativement épargné Bon par ces pressions, 91 % de ses rivières sont Moyen en bon état. Toutefois, un accroissement de la Médiocre pression sur la ressource en eau est constaté. Mauvais Marseille

Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes





AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@@sauvonsleaufr

in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse





ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable

(36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

Pour dépolluer les eaux

(135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

(7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité

(85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

Pour la solidarité internationale

(5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.



^{*} incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m½an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois

72,3% (412,1M€)

payès par les ménages et assimilés (admi-nistrations, entreprises de service, artisans et petites industries) comme redevance de pollution domestique



0,8% (4,4M€)

payés par les irrigants et les éleveurs comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.

13% (74,1M€) pavés par les collectivités comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau



MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2024:

570,2 M€



2,5% (14,2M€)

payés par les pêcheurs, chas-seurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

8,2% (46,8M€) par les industriels et les activités niques **comme redevance de** pollution et de prélèvement sur la res-



3,3% (18,6M€) 遊

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

36,7% (194,6ME) aux services publics d'eau et d'assainissement pour l'épuration des eaux usées urbaines



0,7% (3,8M€) à la solidarité internationale : accès à l'eau ou ainissement pour les populations démunies.

34,1% (181M€)
pour les économies d'eau et la protection de la ressource en



MONTANT PRÉVISIONNEL **DES AIDES** EN 2024: 530,3 M€



2,6% (14ME)

aux exploitants agricoles pour des actions de réduction des pollu-tions dans l'agriculture.

eau : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.



2,7% (14,3M€)

collectivités, aux associations, organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

17,4% (92,3 MC) aux collectivités pour la restauration et la protection des millieux aquatiques et de la biodiversité : zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique)



5,7% (30,3M€)

aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle.

- · Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux.
 Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

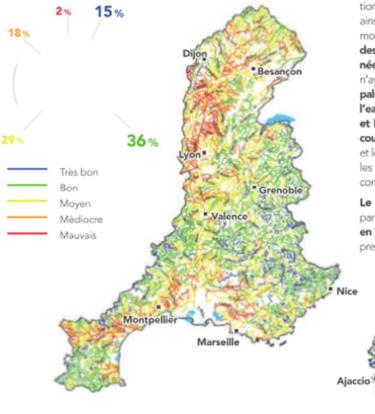




en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



État écologique des cours d'eau

Données 2021

La qualité des rivières sur smartphone et tablette Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes





AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allèe de Lodz 69363 Lyon Cedex 07

Tel.: 04 72 71 26 00 www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr ■ ®SauvonsLeau | © ®sauvonsleaufr

in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse





